



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 2 / 9 mars 2021 / AO

DEEE / 2020.WEU.98

Loi cantonale sur l'agriculture (LCAB) (Modification)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
CFin (Bichsel)	45b (nouveau)			Renvoi à la commission en charge de l'affaire Réexaminer l'opportunité de n'envoyer effectivement que par voie électronique les décisions de subventionnement notifiées marquant le début d'un délai et envisager la possibilité de proposer, sur demande et pendant une période transitoire, leur envoi sur papier.	+	
Klopfenstein (UDC)	45b (nouveau)	5 (nouveau)		Pour la notification finale, le destinataire doit avoir la possibilité de recevoir la décision sous forme papier.		obsolète